

Atelier : l'encadrement des assistants pédagogiques.

Animateur : Marc Mégret, professeur des écoles, professeur référent RAR de Ronchin (Nord)

Les difficultés de recrutement

La consigne de départ était de recruter de préférence de futurs candidats aux concours de recrutement de l'enseignement. Avec la « mastérisation » de la formation, il est aujourd'hui impossible hors des villes universitaires, donc dans beaucoup de RAR, de trouver des candidats avec ce profil. Et même dans ces villes, il semble difficile de cumuler ce travail et la préparation d'un Master avec quelque chance de réussite. Ceux qui se présentent sont souvent des diplômés dans l'attente d'un « véritable » emploi, ce qui peut amener des départs en cours d'année, mais ce sont aussi des personnes qui s'investissent fortement dans leur travail et développent des qualités professionnelles qui mériteraient d'être reconnues.

Dans certains RAR, la rotation des AP est importante.

Parfois, c'est le principal ou l'IEN qui recrutent seuls ; plus souvent c'est une commission comprenant un professeur référent. Cette présence est estimée indispensable, « puisque nous devons les former et les accompagner ».

Après six ans comme assistant d'éducation et/ou assistant pédagogique, leur contrat ne peut être renouvelé. Une participante parle aussi de son expérience de deux licenciements.

Les missions des assistants pédagogiques

Toutes les formes du soutien et de l'accompagnement à la scolarité, principalement **l'aide aux devoirs**, constituent souvent leur mission principale, qui s'exerce selon des modalités très variées : si parfois cette mission leur est pratiquement déléguée, elle donne lieu plus souvent à un encadrement très formateur.

D'autres participent aussi souvent, surtout dans les écoles, à des projets ou des « modules ». Plusieurs RAR lancent des appels à projet, selon des périodicités différentes : ce peut être un projet « lecture » sur l'année ou quelques séances d'un projet sur l'eau.

Les rapports d'activité ont montré des situations contrastées : fréquemment des enseignants ne savent comment utiliser les assistants, leur confiant au mieux le suivi ou l'aide à quelques élèves, ce qui n'incite pas les AP à s'investir. Un participant insiste : « Il faut gagner la confiance des enseignants pour qu'ils ouvrent la porte de leur classe et ça c'est un vrai progrès ».

Par contre, d'autres témoignages, plus nombreux, décrivent **une vraie compétence pédagogique** très appréciée, permettant de démultiplier l'action des professeurs référents. Ils seraient ainsi les meilleurs agents de la continuité entre les écoles et le collège à la fois pour le suivi des élèves et pour les échanges de pratiques. Partout, ils doivent intervenir dans les deux degrés, mais ils ont souvent une « dominante ».

Certains participent au, dispositif de « l'école ouverte ».

L'encadrement

La synthèse hebdomadaire. Les professeurs référents présents à l'atelier organisent une réunion hebdomadaire où l'on fait le point des travaux de la semaine, où l'on attribue les missions à venir.

Dans le RAR de Behren, en Moselle, chaque professeur référent suit une école avec l'aide d'un assistant qui est presque à temps plein dans cette école. Les assistants font remonter toutes les demandes ou « projets » émanant de leur école. Ces projets supposent donc une explicitation des objectifs de l'enseignant et se traduiront par l'intervention de l'assistant ou du professeur référent et plus rarement d'un professeur du collège. Une procédure analogue existe pour le collège. Les demandes sont examinées lors de la synthèse hebdomadaire et on parvient à répondre à toutes les demandes.

Les professeurs référents organisent l'horaire hebdomadaire des AP ainsi que leur formation et les accompagnent. Certains réseaux ont mis en place des « modules d'échanges des pratiques ».

L'accompagnement : « il ne faut pas laisser les AP se débrouiller tout seuls ».

Quel avenir ?

Les acquis des assistants pédagogiques ne devraient pas être perdus. Il serait normal que les concours de recrutement soient aménagés pour prendre en compte les compétences acquises.

Compte rendu rédigé par François-Régis Guillaume